

# INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

C.C.P. : Paris 4.841-48 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN  
PARIS 9<sup>e</sup> - TEL. TRI. 78-44, 78-45

VILLINGEN



N° 64  
JUILLET 1953

Prix du numéro :  
15 francs

Dans sa séance du 18 janvier 1953, l'Assemblée générale de l'Amicale V B a, à l'unanimité, voté le principe d'une grande tombola dont le lancement devrait avoir lieu avant la fin de l'année 1953.

Le Bureau de l'Amicale s'est donc mis aussitôt au travail. Toutes les démarches nécessaires ont été effectuées, les autorisations obtenues, il ne reste plus que quelques questions secondaires qui seront vite solutionnées.

D'ores et déjà voici les principales lignes de la loterie :

Capital :  
**Un Million**  
Nombre de billets :  
**50.000**

## La loterie nationale du V B

Prix du billet :  
**20 francs**

Nombreux lots de valeur dont un premier prix de grande classe qui sera désigné dans notre prochain numéro.

Afin d'augmenter le nombre des lots, nous demandons à nos amis commerçants ou industriels de bien vouloir faire un effort en faveur de leur Amicale et de nous adresser des lots si minimes soient-ils. Ils auront fait preuve d'un bel exemple de solidarité.

Pensez à nos veuves, à nos

orphelins, à nos malades au sana, à tous les protégés de la grande famille V B.

Nous demandons aux champions de la vente des billets de la tombola 1951 de se préparer pour un nouvel effort. Cette fois, il ne faut pas qu'il y ait d'invendus. Certes, la vie devient de plus en plus dure, mais placer un billet à 20 francs est à la portée de tous. Et n'oubliez pas que, si vous, qui avez la santé, pouvez, malgré la dureté des temps, boucler, ô difficilement, votre budget familial, il y a des camarades qui manquent de tout.

Aidez-nous à soulager leur misère.

Rappelons ce que nous écrivions lors du lancement de la première loterie :

« Il nous faut de l'argent.

« Aujourd'hui plus que jamais.

« La captivité nous a tous marqués mais il est des êtres plus fragiles les uns que les autres et ceux-là ne peuvent plus tenir.

« Seuls, ils s'abandonnent au désespoir.

« Mais, s'ils sentent auprès

d'eux une amitié agissante, une aide morale et parfois financière, ils reprennent goût à l'existence et luttent contre le mal. »

Notre deuxième loterie doit avoir un succès triomphal.

Dans chaque ville, dans chaque village de France, il doit y avoir un vendeur de billet V B.

Notre Amicale est puissante, nous avons joie à vous l'affirmer sans cesse, mais c'est à vous, chers amis, de l'aider dans ses œuvres.

Que pas un ne rechigne au

travail de solidarité que nous lui demandons.

La loterie d'un million sera lancée au cours de la Journée nationale du 4 octobre. Venez nombreux participer à son départ.

Ceux de province recevront, comme il y a deux ans, des carnets à placer. Dès maintenant, écrivez-nous pour nous faire part de vos suggestions et de la quantité de carnets (25 billets par carnet) que vous désireriez recevoir.

Nous avons déjà une base d'envoi avec les résultats de 1951; mais, si vous pouvez faire mieux, dites-le nous.

A tous merci.

Le Comité.

## Au hasard d'une rencontre

Ce jeudi soir, j'arpentais d'un pas décidé la rue de la Chaussée-d'Antin menant droit au Bouthéon, lorsqu'une main ferme stoppa net mon élan. En même temps, une voix joyeuse lançait un « Achtung » retentissant. C'était mon ami G... (il tient à ce que je respecte son anonymat), un ancien compagnon de captivité, fidèle client du Waldho, qui, après onze ans de séparation, venait de me reconnaître dans la piétaille qui défilait vers la Trinité.

Le temps de se bourrer les côtes de tapes amicales et nous nous trouvions haut perchés sur les tabourets d'un bar de la rue de Provence.

— Alors, rédacteur de mon cœur, toujours fidèle au poste ! toujours au « Captif » ?

— Toujours, mon cher ami, toujours... Tu connais le fameux « Et s'il n'en reste qu'un... »

— Tu seras celui-là, je sais. Mais, moi, mon vieux, j'abandonne !

— Tu es fou !

— Peut-être ! Mais j'en ai marre. Ce n'est pas que tu crois que je vais être un toujours « ancien prisonnier V B » ; je change de disque. Enfin, quoi, je lâche les pédales.

— Pourquoi ?

— Parce que je te dis que j'en ai marre ! Ainsi, tu vois, dernièrement, j'ai refusé le mandat de cotisation que tu as bien voulu me faire présenter pour 1953.

— Moi ?

— Enfin, toi et les autres du Bureau. Remarque que ça me fait de la peine de vous laisser tomber, car on sent que vraiment vous vous en occupez; mais, comme me dit ma bourgeoise : « Ça ne dure qu'un temps, tes histoires de prisonniers; ça serait le temps de laisser tomber ». Alors je laisse tomber.

— Ecoute, mon vieux, quand je t'ai connu au Stalag, j'ai cru rencontrer un gars intelligent, et, jusqu'à preuve du contraire, je ne me suis pas trompé. Que tu aies refusé ton mandat-cotisation, les 360 fr. que te demandait le facteur, c'est à-dire le prix d'une bonne tournée d'apéritifs, que veux-tu que ça me fasse ? Tu es libre de disposer de ton argent comme tu l'entends ! Mais, que tu mettes ton refus sur le dos de ta femme, alors, là, je t'arrête.

« Tu essaies de me prendre pour une bille et ça ne prend pas. Il y a certainement, dans tes comportements financiers, d'autres dépenses que ta douce moitié ne voit certainement pas d'un bon œil et que tu continues à faire régulièrement sans tenir compte de ses avis. Mais, pour ce qui est de l'Amicale, elle aurait un pouvoir irréfutable ! Va raconter ça à d'autres mais pas

à moi. Aussi veux-tu être franc et me dire véritablement quelle est la cause de ton refus.

— Eh bien ! mon vieux, puisque tu y tiens, voilà : j'en ai plein le dos d'être un ancien Gefang.

— Bravo ! enfin j'ai devant moi un gars qui renonce. Tu n'as pas pu tenir plus de huit années. Toi, on peut dire que tu oublies vite. Je me souviens pourtant qu'au Stalag tu n'étais pas le dernier à proposer que les K.G. s'unissent à leur rentrer et à affirmer qu'il fallait marcher tous au coude à coude, qu'il

(Voir la suite page 4)

## Les déceptions d'un Trésorier

Le Bureau de l'Amicale a fait parvenir, le mois dernier, des mandats-« recouvrements » à nos camarades adhérents, en retard dans le paiement de leur cotisation.

Plus de 500 mandats sont partis dans toute la France. Beaucoup de nos amis ont payé. Je les en remercie.

Mais n'aurait-il pas été plus simple pour eux de nous envoyer d'eux-mêmes le montant de cette cotisation ?

Dans chaque numéro du journal, nous leur demandons de faire ce geste afin de nous éviter un tra-

vail long et fastidieux et beaucoup de frais qui sont à la charge de notre trésorerie.

Enfin, ceux qui ont payé de cette façon sont à moitié pardonnés ! Mais 50 de ces mandats sont revenus impayés avec, comme motif, « Refusé » ou « Non réclamé ».

Pourtant, ces camarades reçoivent régulièrement leur journal tous les mois et ils ne le refusent pas ! C'est donc qu'ils trouvent un certain intérêt à le parcourir.

Ce journal coûte très cher; aussi, bien, que ces 50 réfractaires se disent que ce numéro de juillet est le dernier qu'ils reçoivent.

Parmi ces camarades, peut-être, y en a-t-il qui sont momentanément gênés; alors pourquoi ne pas nous le dire : ainsi la situation est éclaircie et nous continuerons alors le service de notre bulletin à ces camarades, puisque raison valable il y a !

Mais, si, aujourd'hui, votre trésorier se décide à faire insérer sa prose dans le journal, c'est parce que, parmi ces mandats revenus impayés, il y en a quelques-uns dont précisément la mention « Refusé » appelle quelques tristes réflexions.

Et, ces réflexions, je vous les livre !

— Que dire de ce camarade qui, généré, en 1952, reçoit un secours de 5.000 francs, après enquête naturellement, et qui, aujourd'hui, refuse son mandat-« recouvrement ». Bien mieux; comme ce refus nous étonnait, puisque nous savons qu'aujourd'hui sa situation est meilleure, nous lui envoyons une lettre dont l'enveloppe, évidemment, est à l'entête de l'Amicale. Cette lettre nous est revenue avec la mention « Refusé par le destinataire » sans que celui-ci se soit inquiété de son contenu.

— Que dire de ce camarade qui, début 1952, a obtenu de notre caisse d'entraide un prêt d'honneur de 50.000 francs pour le dépanner dans ses affaires, et qui, n'ayant pas remboursé à la date prévue par lui et par nous, comme en fait foi le reçu qu'il a signé, s'obstine à ne pas répondre aux nombreuses lettres que nous lui envoyons; lettres officielles de l'Amicale ou lettres amicales du trésorier ? Naturellement, le mandat-« recouvrement » nous est revenu « refusé ».

Et, pourtant, ce camarade, qui a oublié l'adresse de l'Amicale, avait daigné voter, au reçu des 50.000 francs, une reconnaissance éternelle à notre belle association.

— Que dire encore de ce camarade, dont les deux derniers mandats-recouvrements sont revenus « refusés » et qui, cette semaine, vient

(Voir la suite page 4)

## JOURNÉE NATIONALE DES V A ET V B

Dimanche 4 Octobre 1953

LES AMICALES V A ET V B RECEVRONT LES AMICALES BELGES DES V  
AU CLUB DU BOUTHEON  
à 10 heures du matin

MESSE DU SOUVENIR

EGLISE DE LA TRINITE  
à 11 heures

GRAND BANQUET AMICAL VA-VB

DANS LES SALONS DU RESTAURANT « BAGATELLE »  
20, rue de Clichy, à Paris

Nous avons fait tous nos efforts pour que, malgré la cherté actuelle de ce genre de réjouissances, le menu soit néanmoins aussi savoureux que copieux, tout en restant aussi abordable que possible.

(850 francs par personne tout compris)

Nous avons le bon espoir d'y pouvoir accueillir un grand nombre de nos camarades de province.

Après le grand succès du banquet 1952, nous avons dû retenir une salle de 300 places afin que tous nos camarades puissent participer à nos agapes.

Pour nous permettre de satisfaire au légitime désir de notre restaurateur, les inscriptions seront arrêtées irrévocablement

le 20 septembre 1953

Prière de s'inscrire dès maintenant sans attendre la date limite

## Matinée Récréative

Tous les anciens V A, V B et leurs familles sont gracieusement invités à notre matinée dansante et artistique.

NOMBREUX JEUX ET CONCOURS

ENTRÉE GRATUITE

ON DANSERA DE 15 H. 30 A 21 HEURES

BUFFET COPIeux — BOISSONS VARIEES



De nombreux camarades nous ont demandé de compléter la documentation que nous avons donnée ici sur les diverses formes de sociétés et que l'abondance des matières nous avait obligés à interrompre.

Voici donc quelques précisions sur la constitution des sociétés à responsabilité limitée.

### Formation Rédaction des Statuts Formalités de publicité

Pour constituer une Société à responsabilité limitée, il faut rédiger, préalablement, un acte écrit, notarié ou sous seing privé.

Lorsque l'acte de société est fait sous la forme sous seing privé, il n'est pas nécessaire d'en faire autant d'originaux que de parties. Il suffit d'un nombre suffisant pour en garder un au siège social et pour accomplir les diverses formalités de publicité, c'est-à-dire quatre, au moins (un pour le siège so-

### La Sécurité Sociale...

#### Les soins et la prothèse dentaires

Les soins et la prothèse dentaires sont représentés par la lettre-clé D suivie d'un coefficient correspondant à l'importance de l'acte exécuté par le chirurgien-dentiste. La lettre-clé K est utilisée lorsque les actes sont pratiqués par un médecin spécialiste en stomatologie (voir article « La feuille de maladie »).

Un imprimé spécial est délivré par les Caisses de Sécurité Sociale pour les soins et la prothèse dentaires; il remplace la feuille de maladie. Le questionnaire de la première page est rempli complètement par l'assuré avant de consulter le chirurgien-dentiste. Les pages suivantes sont réservées au praticien et au contrôle de la Caisse de Sécurité Sociale.

Certains soins dentaires ne donnent lieu à remboursement que s'ils ont fait l'objet, par la Caisse, d'un accord préalable à l'exécution. La demande d'accord est formulée par le chirurgien-dentiste sur la feuille de soins qui est, ensuite, remise ou envoyée par l'assuré à la Caisse. En principe, le praticien informe l'intéressé de cette obligation; celui-ci peut toujours se renseigner auprès de la Caisse de Sécurité Sociale pour connaître les formalités à accomplir.

En ce qui concerne la prothèse dentaire, on distingue les quatre points suivants :

- 1° le chirurgien-dentiste indique la proposition de prothèse sur la feuille préalablement remplie par l'assuré;
  - 2° l'assuré remet cette feuille à la Caisse de Sécurité Sociale qui la soumet au contrôle dentaire; celui-ci examine la proposition formulée par le chirurgien-dentiste et accepte ou refuse la prothèse; la décision est notée sur la feuille.
- Le remboursement est refusé à l'assuré qui n'a pas demandé l'accord de la Caisse avant l'exécution de l'appareil.

Bénéficiaires des primes à la construction, allocation, dégrèvements, avec le

## CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 125.000.000 de francs entièrement versés  
POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMÉLIORER VOTRE HABITATION  
PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis  
C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2°)

## MEUBLEX

affilié au  
MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de  
vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES!  
PRIX ÉTONNANTS!  
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catalogue sur demande

108 AV. LEDRU-ROLLIN - PARIS  
Métro: Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C.,  
une remise de 12 % vous sera accordée

## LE COIN DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

### La société à responsabilité limitée

cial, un pour l'Enregistrement, deux pour la publicité).

Les statuts d'une société, ce n'est pas de la « confection », c'est du « sur mesure ». Il est important que les candidats-associés se souviennent de cela. Un acte mal fait ou mal adapté à leur situation particulière peut leur causer des désagréments qu'il est impossible d'énumérer ici.

On ne saurait donc trop recommander aux parties de faire dresser leur acte par une personne compétente, spécialisée en cette matière. Il serait, en vérité, trop simple de s'imaginer que le seul recours à un formulaire résoudrait, pour l'avenir, toutes les difficultés.

Parmi les énonciations qui figurent dans les statuts, il y en a certaines qui doivent être publiées dans un journal d'annonces légales et qui sont, par conséquent, obligatoires. D'autres indications sont, les unes, indispensables, les autres simplement utiles.

L'acte est précédé d'un exposé préliminaire qui fixe la commune intention des parties. On procède ainsi :

Les soussignés :  
A..., d'une part;  
B..., d'autre part,  
ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à responsabilité limitée.

Viennent ensuite les statuts proprement dits qui renferment les clauses essentielles ci-après :

**TITRE PREMIER**  
**Formation.** — Il est formé entre les porteurs de parts créées ci-après et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts dans le cadre de la loi du 7 mars 1925 et des lois postérieures.

**Objet.** — But poursuivi par la Société, lucratif et licite, caractère civil ou commercial.

**Dénomination.** — Raison sociale, dénomination commerciale, ou même les deux.

**Siège social.** — Lieu du principal établissement.

**Durée.** — La durée de quelques années n'est pas à recommander parce qu'on a toujours la possibilité de dissoudre la société par anticipation. Lorsqu'une S.A.R.L. vient à expiration, il faut la proroger ou la dissoudre. En cas de prorogation, l'Administration perçoit les droits d'enregistrement comme au cas de formation de société nouvelle.

**TITRE II**  
**Apports.** — En numéraire ou en

nature, mais ayant une valeur appréciable au jour de la constitution.

**Capital social.** — D'au moins 50.000 francs.

**Parts sociales.** — En rémunération de leurs apports, les associés reçoivent des parts de 100 francs ou multiples de 100 francs.

**Libération intégrale des parts.**

**Indivisibilité des parts.** — Lorsqu'il y a propriété indivise, chacun des ayants droit est tenu de faire exercer ses droits de vote dans la Société par une seule et même personne.

**Cession des parts.** — La cession des parts à un associé est libre. Aux personnes étrangères à la Société, autorisation par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, signification en vertu de l'article 1690 du Code civil.

**Augmentation et réduction de capital.**  
**Droits des parts.** — Part proportionnelle dans la propriété de l'actif social. Part dans les bénéfices. Droit à l'administration de la Société sous une forme indirecte.

**Responsabilité des associés.** — Jusqu'à concurrence seulement des parts qu'ils possèdent.

**Avances en compte courant.** — Sommes mises par les associés à la disposition de la Société, en sus de leur part de capital, pour alimenter la trésorerie.



### TITRE III

**Administration de la Société.** — **Gérance.** — Nomination, pouvoirs du gérant. Durée des fonctions. Rémunération. Responsabilité.

**Décisions collectives.** — Délibérations ordinaires : nomination du gérant non prévue aux statuts, autorisations diverses, approbation des comptes, etc. Délibérations extraordinaires : modifications aux statuts. Vote par écrit. Réunions, etc...

**Année sociale.** — Inventaire. — Bénéfices et pertes.

**Répartition des bénéfices.** — Réserve légale 5 %. Possibilité de constituer des réserves diverses. Répartition du solde aux associés.

J. Negro.  
Stalag XII B/F.

### ...et les prestations en nature

L'absence de réponse de la Caisse à la demande d'accord n'équivaut pas à une acceptation de la prothèse;

3° après accord de la Caisse, l'assuré fait exécuter la prothèse. Le chirurgien-dentiste remplit la feuille dentaire;

4° le remboursement est effectué sur présentation de la feuille et des pièces nécessaires, après contrôle de l'appareillage par les dentistes-conseils de la Caisse.

La réparation d'un appareil donne lieu à remboursement dans les conditions susvisées.

Le renouvellement n'est accordé que si l'appareil est hors d'usage et reconnu irréparable ou si les modifications survenues dans l'état de l'intéressé le justifient. Sauf cas de force majeure, les appareils non présentés ne sont pas remplacés. L'assuré est responsable de la garde et de l'entretien de ses appareils; les conséquences de détérioration ou de perte provoquée intentionnellement ou résultant d'une faute lourde demeurent à sa charge.

La prothèse dentaire ne donne lieu à remboursement que s'il s'agit d'appareils fonctionnels, thérapeutiques ou nécessaires à l'exercice d'une profession.

En ce qui concerne les enfants, les Caisses de Sécurité Sociale n'accordent le remboursement de l'orthopédie dento-faciale (orthodontie) que pour les actes prophylactiques commencés avant neuf ans révolus. Toutefois, les traitements commencés après neuf ans révolus et jusqu'à douze ans révolus peuvent être pris en charge après avis favorable du contrôle dentaire.

#### Prochains articles :

- Les analyses, les appareils d'orthopédie, les accessoires;
- Les cures thermales;
- L'hospitalisation;
- Les placements.

## L'ENTRETIEN DES TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE

A maintes reprises, des délégations de nos Amicales, se rendant dans des cimetières pour apporter un dernier hommage à des camarades victimes de la captivité, se sont émues devant l'état d'abandon de certaines sépultures, voire de « carrés militaires » tout entiers.

Nous avons fait part de notre douloureux étonnement au Souvenir Français, association dont le but est précisément de veiller sur les tombes des morts pour la France et qui a bien voulu nous indiquer avec précision à qui incombe l'entretien de ces sépultures, administrativement classées en diverses catégories :

I. — SÉPULTURES ENTRETENUES PAR L'ÉTAT OU AVEC SUBVENTION DE L'ÉTAT  
a) Militaires morts pour la France de 1914 à nos jours, tant en France qu'en dehors de la Métropole :

Toutes les tombes des soldats « Morts pour la France » dont les corps n'ont pas été rendus aux familles sur leur demande, sont entretenues aux frais de l'Etat.

Ces sépultures sont situées soit dans les cimetières nationaux, soit dans les carrés militaires des cimetières communaux.

L'Etat entretient lui-même les tombes des cimetières nationaux.

Il alloue une subvention aux municipalités pour l'entretien des carrés militaires communaux. Cette subvention peut être allouée par l'Etat au Souvenir Français, aux lieux et places des municipalités lorsque celles-ci se désistent en sa faveur en accord avec lui.

Toutes les tombes de cette catégorie de militaires sont bien entretenues, soit par l'Etat, soit par les municipalités, ou par le Souvenir Français, avec une subvention de l'Etat.

Le Souvenir Français entretient environ 60.000 tombes de cette catégorie.

b) Victimes civiles, déportés, fusillés, appartenant à un réseau de résistance, régulièrement reconnu, ou dont la mort est la conséquence d'un acte volontairement accompli pour lutter contre l'ennemi, au cours de la guerre 1939-45 :

Ces sépultures sont entretenues régulièrement dans les mêmes conditions que celles ci-dessus désignées.

II. — SÉPULTURE N'AYANT PAS DROIT À L'ENTRETIEN PAR L'ÉTAT  
a) Militaires morts pour la France avant 1914 :

L'Etat ne se charge pas de l'entretien de ces sépultures.

Aussi la plupart sont abandonnées à moins que les municipalités ne décident d'en assurer l'entretien à leurs frais (décision des Conseils municipaux).

Le Souvenir Français se fait un devoir de les entretenir chaque fois qu'il possède un Comité à proximité, avec ou sans le concours des municipalités.

Il résulte de cet état de choses que ces tombes sont loin d'être toutes bien entretenues.

b) Militaires morts pour la France dont les corps ont été restitués aux familles sur leur demande :

L'Etat, du fait de cette restitution, se trouve légalement dégagé de tout entretien. Ce sont les familles qui doivent s'en charger.

Or, du fait de la disparition des familles, parfois de leur négligence, il existe de nombreuses tombes de ce genre qui sont abandonnées. Leur nombre augmente chaque année. Il est déjà de l'ordre de plus de 300.000 pour les morts de 1914-18 et ce chiffre sera vite plus élevé, quand dans l'avenir il faudra y ajouter ceux de la guerre 1939-45, Indochine, etc...

Ne pouvant laisser de telles sépultures à l'abandon, le Souvenir Français en entretient déjà environ 200.000 sans aucune subvention de l'Etat. Mais, faute de ressources, il ne peut leur donner tous les soins suffisants.

c) Victimes civiles, déportés, fusillés non inscrits à un réseau de résistance régulièrement reconnu :

Toutes ces tombes de victimes pour la France sont à la charge des familles, dans les mêmes conditions que ci-dessus et présentent les mêmes difficultés pour l'avenir.

En résumé, le Souvenir Français s'efforce d'entretenir le maximum de tombes des morts pour la France :

— soit avec l'aide de l'Etat, 60.000 tombes;

— soit avec ses propres ressources, 200.000 tombes.

Il aide les municipalités, lorsque celles-ci les ont à leur charge, s'il possède sur place un Comité.

La note du Souvenir Français se termine par un appel à tous les Français pour adhérer à son œuvre afin que toutes les charges au-dessus de ses moyens actuels soient complètement assurées.

## RECHERCHES

La délégation générale pour l'Allemagne et l'Autriche du Ministère des A.C. et V.G. fait appel à tous les camarades susceptibles d'apporter quelque renseignement que ce soit sur le décès de BOSON Louis, né le 5-8-12, à Lyon, prisonnier de guerre au Stalag VI A, n° m/e 25.919, présumé décédé, le 24-10-41, à l'hôpital évangelique de Hattingen (Kreis Ennepe-Ruhr).

Aucune trace du décès ni de l'inhumation n'a été trouvée à l'état civil de la commune. Au contraire, d'une enquête faite à l'hôpital, il ressort que

l'intéressé, opéré, le 18-10-41, d'une blessure à la tête, serait sorti, guéri, le 24-10-41. D'autre part, les recherches effectuées auprès de la firme où il était employé, la « Henrichshütte der Ruhrtahl A.G. », tendraient à prouver que Louis Boson, qui avait commencé à y travailler en juillet 1941, y serait resté jusqu'à la fin des hostilités, après avoir été changé de section, en date du 21-10-41.

Prière de fournir d'urgence toutes précisions à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°), qui transmettra.

Pour 9.999 francs...

Deux ex-P.G. vous offrent

### LE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE FIJAC

500 watts - 55°/75° - 12 litres - Chauffage rapide  
Se monte sur 4 pitons, se branche comme un fer à repasser, se raccorde sur robinet mélangeur à écoulement libre, ou sous pression avec groupe de sécurité

PAS D'ODEUR — PAS D'ALLUMAGE — PAS DE SURVEILLANCE  
Voyez-le ! Demandez-le !

A l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°)



L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

La plupart des anciens prisonniers connaissent l'histoire des « 20.000 pierres ».

C'est une des plus belles réalisations que l'on peut mettre à l'actif de cet esprit d'entraide et de solidarité, qu'on a coutume d'appeler « l'esprit des camps ».

L'idée prit naissance au Stalag II B, sous les ciels gris de Poméranie. Au cours d'une de ces discussions interminables qui marquent les premières années de la captivité, il se trouva quelqu'un pour suggérer : « Il y a peut-être, en France, des gens qui nous oublient; mais, pour prouver au pays que nous ne cessons de penser à lui, qu'est-ce que vous diriez si on faisait un cadeau durable. Tenez, réfléchissez un peu. Il y a eu des destructions en 40! Si on s'offrait pour reconstruire une école. C'est ça qui serait un cadeau précieux et utile!... Qu'est-ce que vous en dites, les gars? »

« Les gars » réfléchirent, s'enthousiasmèrent pour le projet, et un petit groupe se mit aussitôt à l'œuvre. Comme premier principe, il fut posé que, le Stalag II B comptant 20.000 membres environ, il fallait arriver à ce que chaque prisonnier donnât suffisamment pour acheter une pierre, d'où le nom adopté « des 20.000 pierres ».

Remplacez - vous une douzaine d'années en arrière et songez que 20.000 marks représentaient alors une somme considérable...

Par la voie du « Piaf », le journal du II B, les Kommandos furent alertés. Redonner une école à un village détruit, apporter un toit à des enfants, c'est un programme qui recueille toujours un préjugé favorable.

Mois après mois, les fonds affluèrent. Des fêtes, des kermesses, des séances récréatives ou sportives, des collectes, des ventes aux enchères contribuèrent à grossir régulièrement la caisse.

Parallèlement, le projet, étudié sous toutes ses formes, requit l'attention des spécialistes en la matière : juristes, architectes, dessinateurs, géomètres, décorateurs...

Plans, esquisses et maquettes se multiplièrent. Le camp vivait dans la fièvre tandis que les rentrées de marks réjouissaient le trésorier. Restait à désigner le bénéficiaire de toute cette activité. Quand les réponses parvinrent de France, le choix se porta sur un village de la Somme, Le Bosquel, 20 km. au sud d'Amiens. Bombardée en 1940, la commune avait été presque entièrement rasée et l'école n'existait plus que sous forme de décombres.

Malheureusement, les difficultés commencèrent quand il s'agit de passer aux actes. La France traversait les années les plus noires de son histoire, années de pénurie et de détresse, s'il en fut. Faute de matériaux, faute d'autorisation, la construction resta à l'état d'ébauche. Quand vint la Libération,

## L'école des 20.000 pierres

les murs ne s'étaient pas élevés des ruines... Mais c'est ici que l'histoire devient belle!...

Une croyance, généralement répandue, tend à laisser supposer que l'école, demeurée un symbole, n'a jamais été bâtie. Or, il n'y a pas d'affirmation plus erronée.

Non, l'amitié que nous avons pour l'U.N.E.G. ne nous rend pas aveugles. La séance de clôture du congrès et le banquet qui l'a suivie, ont été des réussites intégrales.

Pas la moindre féclure, pas la moindre erreur.

L'enthousiasme et la dignité ont su se mêler à l'émotion et à la joie, sans jamais retirer à cette manifestation le caractère de grandeur que devraient

L'école existe bel et bien, et son relèvement est dû, pour une bonne part, à la Caisse du II B.

A notre époque, les miracles se font rares comme chacun sait, mais la ténacité et l'enthousiasme viennent à bout des obstacles apparemment insurmontables.

En 1945, au prix de mille démar-

ches, les fonds purent être transférés et mis à la disposition de la commune. Bien sûr, les prix avaient fait un sérieux bond ascendant et la somme n'était plus suffisante. Mais elle restait pourtant assez rondelette pour couvrir une partie des frais. Chose que beaucoup ignorent, l'Amicale du

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

II B continue d'ailleurs à verser pour parachever son œuvre.

L'école n'est pas un mythe, disions-nous, et tous ceux qui douteraient de son existence peuvent aller au Bosquel, pour en rapporter la preuve.

Nous avons fait le voyage, il y a quelques semaines, en compagnie de Kanner, le si actif et dévoué président du II B. Par un timide soleil printanier, nous avons pu constater que l'œuvre des 20.000 pierres est devenue une réalité tangible. Tous les camarades qui, dans une ferme perdue de Poméranie ou dans la grisaille d'une usine assourdissante, ont répondu à l'appel du « Piaf » n'ont pas fait un geste inutile. Leur don anonyme sert aujourd'hui à embellir l'enfance de quelques garçons et joliettes, aux visages éveillés.

Découpant son pignon dans le ciel léger de Picardie, l'école est plantée au centre du hameau. Bâtie dans un style adapté à la région, elle donne une impression de solidité et de finesse à la fois. Sobre de lignes, mais d'aspect coquet, l'édifice attenant à la Mairie, forme avec celle-ci un bel ensemble architectural.

Par de vastes baies, la lumière y entre sans entraves, apportant avec elle joie et santé. A l'intérieur, tout a été conçu en vue du confort et de la propreté. Carrelages, mosaïques, peintures reposantes, fresques murales, mobilier scolaire moderne, rien n'a été laissé au hasard. On imagine que dans un tel décor les écoliers doivent se rassembler chaque matin sans regrets...

Derrière le bâtiment, la cour n'est pas complètement achevée et il manque encore une partie du mur qui doit la ceindre. Mais l'instituteur garde bon espoir que les travaux prendront fin cette année. L'inauguration officielle aura lieu probablement en septembre ou en octobre. Il va de soi que l'Amicale d'II B y sera largement représentée...

Depuis la première discussion d'où est jailli le projet, que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour aboutir au résultat prévu! Mais, à aucun moment, l'œuvre créatrice n'a été abandonnée malgré les vicissitudes sans nombre.

Témoignage de la volonté des hommes, l'école des 20.000 pierres est l'effet d'une collectivité qui n'a jamais désespéré des destinées du pays. Elle atteste que l'altruisme existe encore à notre époque matérialiste et qu'une idée généreuse peut, comme autrefois, soulever des montagnes...

Qu'une idée aussi pure et aussi désintéressée soit née derrière les barbelés, dans une période de désarroi moral, reste tout à l'honneur des anciens du II B...

Matricule 23-653

V B.

## U. N. E. G. et U. N. A. C.

avoir toutes les réunions d'anciens combattants et de victimes de guerre.

Le prestige qui s'attache au qualificatif d'évadé suffrait

déjà, à lui seul, à assurer le succès, mais l'U.N.E.G. veut faire plus et elle y arrive parce que ses membres sont toujours animés de la volonté qui les a aidés à reprendre leur liberté et qui, aujourd'hui, marque leur action d'entraide et d'amitié.

Notre accord avec eux est total.

René Seydoux,  
Président de l'U.N.A.C.  
17 Juin 1953.

## L'hébergement des pensionnés de guerre

Par une circulaire B 1645, en date du 15 juin 1953, le Directeur de l'Office National des A.C. et V.G. a exactement défini quelle devait être la participation des pensionnaires des Foyers aux frais d'hébergement et comment devait s'effectuer la recherche des personnes tenues à l'obligation alimentaire.

Il nous a semblé intéressant de publier in extenso ce document qui concerne un certain nombre, — malheureusement trop grand, — de nos camarades.

L'Office national, considérant avant tout le caractère social de l'institution, s'est toujours attaché à ne demander aux bénéficiaires de l'hébergement qu'une participation modérée dans leurs frais de séjour.

L'essentiel de leurs ressources étant constitué, dans la majorité des cas, par les pensions dont ils sont titulaires, il a pris pour règle, à chaque palier de revalorisation des pensions, de n'effectuer lui-même les relèvements qui s'avéraient indispensables, qu'avec beaucoup de prudence et en fixant, pour chacun d'eux, un point de départ tel que les hébergés aient déjà touché leurs arrrages trimestriels au nouveau taux lorsqu'un léger effort supplémentaire venait à leur être demandé.

La base du système étant le prélèvement des 2/3 des ressources des pensionnaires, notre Etablissement public avait nettement marqué son intention généreuse en fixant un plafond aux participations réclamées; dans le même esprit, la décision avait été prise de ne rien exiger des plus défavorisés, — une certaine somme devant toujours leur être laissée, pour leurs menues dépenses.

Après plusieurs relèvements opérés au cours des dernières années, cette politique s'exprime, à l'heure actuelle, par deux chiffres : 66.000 francs représentant le plafond et 6.600 francs, — soit le dixième du premier, — l'argent de poche tenu pour intangible.

Aucune conception n'étant à l'abri des critiques, il va sans dire que, depuis un certain temps déjà,

les vues de notre Etablissement public en matière d'hébergement n'avaient pas manqué d'en susciter. Au régime en vigueur, il était reproché de favoriser ses ressortissants disposant de ressources élevées, qui se trouvaient conserver le libre usage de sommes relativement importantes, du fait que le montant maximum des participations était fixé, comme il vient d'être rappelé ci-dessus, à un chiffre assez bas, très certainement inférieur au coût réel de l'institution. Sensibles à ces observations et obligés, par ailleurs, de tenir compte des compressions budgétaires, les services ont été amenés à rechercher dans quelles mesures il serait possible de remédier aux inconvénients signalés.

Après étude de plusieurs formules, les assemblées de l'Office national ont donné leur agrément aux propositions ci-après :

A) Maintien du statu quo pour les pensionnaires ayant moins de 100.000 francs de ressources annuelles (non compris les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire), — observation étant faite que le plafond actuelle de 66.000 francs n'est atteint que pour ceux d'entre eux qui disposent de 100.000 francs, — comme correspondant à peu près au montant de la pension simple d'un mutilé de guerre à 100 %.

B) Au-dessus de 100.000 francs de ressources, prélèvement d'un tiers de la somme excédentaire, mais sans que la participation totale puisse dépasser 180.000 francs par an, représentant, sur la base de 500 francs par jour (prix de revient moyen), multiplié par 360, la dépense annuelle pour un hébergement complet.

Dans la pratique, — et pour nous en tenir à quelques exemples, — le nouveau régime donnera les résultats suivants (chiffres arrondis aux centaines) :

1° Cas d'un pensionné ayant 140.000 francs de ressources annuelles :  
Prélèvement, jusqu'à 100.000 ..... 66.000  
Prélèvement au delà de 100.000, soit, sur 40.000 (1/3) ..... 13.300

Total ..... 79.300  
L'intéressé conservera... 60.700

2° Cas d'un pensionné ayant 250.000 francs de ressources annuelles :  
Prélèvement, jusqu'à 100.000 ..... 66.000  
Prélèvement au delà de 100.000, soit sur 150.000 (1/3) ..... 50.000

Total ..... 116.000  
L'intéressé conservera... 134.000

3° Cas d'un pensionné ayant 500.000 francs de ressources annuelles :  
Prélèvement, jusqu'à 100.000 ..... 66.000  
Prélèvement au delà de 100.000, soit sur 400.000 (1/3) ..... 133.300

Total ..... 199.300  
Chiffre ramené au montant maximum prévu .. 180.000

L'intéressé conservera... 320.000  
En fait, le maximum de 180.000 francs ne sera atteint, en principe, que par les pensionnaires disposant de plus de 400.000 francs par an, soit une très faible minorité. J'ajoute que la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1953.

Il résulte de ce qui précède que,

## CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9<sup>e</sup>), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

## N'OUBLIEZ PAS QUE

### le Jeudi 3 Septembre 1953

en hommage à nos camarades morts en captivité ou de ses suites nous raviverons la flamme sur la tombe du Soldat Inconnu

## à l'Arc-de-Triomphe

Rassemblement à 17 h. 45, dernier délai, à l'angle de l'avenue George-V et de la rue Christophe-Colomb  
Métro : George-V

## VOUS DEVEZ VENIR EN MASSE

## A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux  
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière  
(Ancien de l'Onag XVII A - Baraque 22)  
Représentants demandés

## Au hasard d'une rencontre

(Suite de la page 1)  
fallait se soutenir les uns les autres, créer une mutuelle d'ex-K.G. qui aiderait les déshérités, les malades, etc., etc...

— D'accord !  
— Eh bien ! cette mutuelle, elle existe dans l'Amicale. Et je ne regrette qu'une chose c'est que trop d'anciens V B l'ignorent. Cela éviterait bien des drames. Tu a connu, à l'hôpital, Herlikowitch.

— « Les Gambettes » ?  
— Oui, ce brave « Les Gambettes », camarade sympathique entre tous, courageux, en diable, et qui n'hésitait pas à tenir tête aux Allemands.

— Je sais... j'ai même lu dans notre bulletin que notre pauvre camarade avait succombé aux suites d'une terrible maladie contractée en captivité.

— Parfaitement. Mais ce que tu ne sais peut-être pas c'est que sa veuve est venue nous rendre visite à l'Amicale, afin que nous puissions réunir tout un dossier de maladie. Les maigres renseignements qu'elle nous a fournis n'ont pu nous permettre de récupérer les pièces officielles. Tandis que, si, de son vivant, l'ami Herli était venu nous exposer son cas, nous signaler les dates de traitement, le médecin traitant, les hôpitaux où il était passé, etc., etc... nous aurions pu faire des recherches utiles, constituer un dossier qui aurait permis à Mme Herlikowitch de réclamer une pension pour elle et son enfant. Voilà, mon cher, un des multiples devoirs de l'Amicale : aider la famille du camarade disparu, et il y en a d'autres aussi urgents.

— Dans ce cas-là, évidemment, notre Amicale a un beau rôle à jouer.

— Je suis heureux que tu le reconnais. Mais, pour jouer ce rôle, comme tu dis, il faut être fort, il faut représenter un nombre imposant de camarades, il faut de l'argent, il faut payer sa cotisation...

— Tu m'excuseras ; mais je ne voyais pas mon refus de payer sous cet angle-là. Comme je te l'ai dit, je considère que, depuis huit années, nous en sommes toujours au

même point, c'est-à-dire à zéro et il n'y a pas de raison de continuer à attendre.

— Vaut mieux abandonner, n'est-ce pas ? Et que penses-tu des anciens de 14-18 qui continuent toujours à lutter pour l'amélioration des aumônes qu'on leur a généreusement octroyées à leur retour.

Renoncent-ils, eux, nos braves anciens ? S'ils abandonnaient la lutte, on verrait vite l'effondrement de leurs droits. Prends exemple sur eux et ne te laisse pas gagner par l'abstentionnisme. La politique de la présence est la seule qui puisse aboutir. D'ailleurs, j'ai d'autres arguments encore plus probants à te fournir...

— Tu es bien gentil de me renseigner ainsi. J'écoute tes arguments. Mais, avant, on va remettre ça ; je paie une tournée.

— Merci, mon vieux. Je suis pressé. Si tu veux, on reprendra la conversation, un autre jeudi. Jeudi prochain, si tu veux... et au Bout-théon.

— D'accord. Mais, avant de nous séparer, je veux payer ma tournée.

— Non, vraiment. D'ailleurs, tu vas économiser ainsi environ la moitié de ta cotisation annuelle.

— Tu te f... de moi ? Tiens, voilà cinq cents balles, tu me mettras à jour. Mais je tiens quand même à entendre tes autres arguments.

— Alors à jeudi, vieux !

H. Perron.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.**

**ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).**

**Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°).**

**Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12°). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.**

**André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7°). INV. 49-80.**

**Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18°), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.**

## Les déceptions d'un Trésorier

(Suite de la page 1)

nous demander un secours, car il est très gêné en ce moment. J'ajouterai que celui-ci a quitté notre Amicale pour s'inscrire à une autre association où il paye régulièrement ses cotisations.

— Que dire de cet autre qui, nous ayant envoyé une lettre de démission, « parce que l'Amicale ne servait à rien » (sic), vient, quelques mois après, demander un secours de ses anciens camarades de captivité, parce que, malade, il est hospitalisé.

Ce cas a fait l'objet d'une discussion, lors d'une réunion du Bureau ; nous lui avons envoyé un petit secours de 2.000 francs, et, en la lettre jointe, nous lui faisons remarquer qu'il était à même maintenant de reconnaître que l'Amicale pouvait quand même servir à quelque chose et que nous espérons qu'il redeviendrait à nouveau membre de notre association. Que croyez-vous qu'il arriva ? Rien ! aucun accusé de réception du mandat qui a bien été touché, aucune lettre de remerciement. Peut-être, à sa prochaine maladie, que nous ne lui souhaitons pas, se rappellera-t-il qu'il existe une caisse d'entraide V B.

J'aurais, mes chers camarades, d'autres cas aussi beaux (!) à vous raconter. Mais je m'arrête là en vous demandant si 300 francs par

an, à envoyer au compte C.C.P. 4841-48 Paris, est un geste si coûteux à faire ? Et chacun de nous peut-il vraiment affirmer qu'un jour il n'aura pas besoin, pour une raison ou pour une autre, de ses amis de captivité réunis au sein de notre Amicale V B.

Je voulais m'arrêter là mais j'ai encore quelque chose à vous confier.

Le Bureau de l'Amicale se renouvelle par tiers tous les ans au cours de notre Assemblée générale, chaque mois de février.

En lisant, un mois après, la composition du Bureau élu, vous devez vous dire que ce sont toujours les mêmes qui sont réélus et que peut-être cette Amicale marcherait mieux s'il y avait des éléments nouveaux. Vous avez peut-être raison ; mais voilà ! Il n'y a jamais de nouveaux candidats ! Et, pourtant, je vous assure que nous, bénévoles et élus presque à vie, nous voudrions bien nous reposer un peu. Mais, n'ayant personne pour nous remplacer, nous « remettons ça », pour la bonne raison que nous ne voulons pas que l'Amicale meure. Car, malgré ce que nous a dit le démissionnaire dont je vous parlais tout à l'heure, « elle sert à quelque chose ».

Je ne sais pas si un de nos 1.724 adhérents a eu le courage de me lire jusqu'ici, mais, s'il l'a fait, je lui demande, s'il est en retard, de se mettre à jour de ses cotisations et de réfléchir à sa candidature future à un poste du Bureau.

J'ai écrit heureusement ici pour une minorité, car, malgré tout, l'Amicale a ses fidèles et, grâce à eux, notre œuvre n'est pas près de s'éteindre.

Le Trésorier.

P.S. — Je tiens à signaler aux futurs candidats aux postes du Bureau de l'Amicale que les fonctions sont entièrement gratuites. Qu'il n'est distribué aucun jeton de présence ! Ceci pour éviter tout malentendu. Notre président n'a-t-il pas reçu une gentille lettre d'un ancien V B le félicitant de la « belle situation » qu'il avait obtenue à l'Amicale.

## L'ADJUDANT DE POCHE

(Suite et fin)

Il finit par échouer dans la baraque des bohèmes qui se consacraient à la distraction de leurs camarades et qui lui abandonnèrent une couchette méprisée dans le nœudabond rez-de-chaussée. On l'entendait la nuit pousser des soupirs de bête traquée. Je finis par prendre en pitié ses cheveux blancs et lui adressai la parole. « Oh ! monsieur... ! ». C'était bien bizarre de s'entendre appeler ainsi...

Après quelques propos qui le mirent en confiance, je lui dis :

— Vous allez tout de même un peu fort ! Nous avons tous le plus grand désir de rentrer rapidement chez nous. Nous aussi, nous ne pensons qu'à cela et nous ferions bien des choses pour y arriver, mais, vous, vous dépassez la mesure.

— Oh ! monsieur ! Mais vous ne savez pas ! Moi, je ne méritais pas cela. Je suis injustement poursuivi par la fatalité.

— Ce n'est pas une raison pour agir comme vous le faites ! Vous vous déconsidérez avec toutes vos bassesses. J'ai l'impression que, si vous aviez pu, lorsqu'ils ont eu l'autre jour l'idée saugrenue de nous demander individuellement si nous étions bien du sexe masculin, vous auriez répondu : « Non ! »

— Mais je vous dis que je suis victime d'une abominable erreur. Je ne devrais pas être ici, je ne devrais pas y être !

— Aucun de nous ne mérite d'y être. — Mais, moi, je ne suis pas combattant, je ne l'étais pas. Ils ne veulent rien entendre. Il n'y a pas moyen de leur faire comprendre !... Et dire que tout cela c'est arrivé à cause de cette putain de clenche !

— Quelle clenche ?  
— Ecoutez, je veux bien tout vous raconter encore une fois, mais promettez-moi de ne pas rigoler comme ils font tous.

— C'est promis.  
— Je vous jure, par saint Vincent, que c'est la stricte vérité. C'est de la clenche de la porte d'entrée que je veux parler. C'est elle qui est la cause de tous mes malheurs.

— Je ne comprends pas !  
— Mais si. On se coupait les doigts chaque fois que l'on sortait.

— Mais où cela ?  
— Chez moi, dans la petite ville du Nord que j'habitais. Dans les premiers jours de juin, ma femme en sortant pour aller faire ses courses...

— Votre femme était avec vous en juin 40 ?

— Ben puisque j'étais chez moi, je vous dis ; c'est que je vous explique. J'étais en congé bien avant la guerre. Je n'étais plus militaire, vous comprenez ? C'est toute une histoire de retraite avant terme, mais cela n'a rien à voir. Je vous raconterai après si cela vous intéresse. Enfin quoi, j'étais parfaitement en règle et je n'avais pas à faire la guerre. Mes états de service sont assez conséquents et ils ne m'avaient pas rappelé.

« Bref, en sortant, ma femme s'écorche la paume, si bien que cela saignait. Elle rentre pour se faire un petit pansement et, tout en me demandant de lui serrer fort la bande de

toile, elle m'engueule, elle m'engueule ! Je ne vous souhaite pas d'être jamais engueulé comme ça ! Elle me traite d'incapable et de propre à rien. Ah, c'est une femme énergique ! Remarque, qu'en un sens, elle n'avait pas tout à fait tort. Il y a longtemps que cette clenche-là aurait dû être arrangée. Mais vous savez ce que c'est ? On se dit : « C'est pas grand chose. Juste un coup de lime ». Puis on n'a pas de lime sous la main. On

hésite à déranger le voisin pour lui en demander une. Bref, je me disais toujours : « Ce soir sans faute, l'y penserai... »

« D'autre part, il faut vous dire qu'à ce moment-là, déjà, on avait d'autres idées en tête. Vous n'avez pas connu cela vous autres sur le front. Tous les jours, les nouvelles étaient plus mauvaises, malgré les bourrages de crâne. Pendant que ma femme gueulait, la moutarde me montait au nez. Se faire traiter comme ça quand on a fait l'autre guerre et les colonies ! J'y ai répondu vertement.

« Elle sortit en claquant la porte si fort que la maison en trembla et que la radio qui était détraquée depuis quelque temps (un autre sujet de disputes !) se remit à marcher toute seule. Une voix grave et tragique comme celle d'un acteur lançait un appel du Gouvernement. Vous pensez si dans mon énervement cela m'a flanqué un coup ! C'était comme la voix de la conscience et pourtant, je vous le répète, je n'avais rien à me reprocher et je ne devais rien à personne. Un politicien hurlait dans le trou : « La France est en danger ! La Patrie a besoin de tous ses enfants sans exception. Aucun homme valide n'a le droit de rester chez lui. Il faut arrêter l'envahisseur. Aux armes... !!! »

« C'est comme si on m'avait poussé. J'allai directement au débaras où mon bel uniforme dormait dans un carton ficelé. Oui, oui, c'est celui que je porte, mais il était encore très frais à ce moment-là. J'ai pris mes décorations au-dessus de notre lit. Mon casque et mon revolver qui m'appartenait, et, oubliant mon mouchoir et mes papiers, je me suis précipité vers la Place, pour me mettre à la disposition du commandement militaire. Dame, je pensais bien qu'on ne m'enverrait pas sur le front... !

« Ah ! Mon pauvre monsieur ! Je n'avais pas fait dis pas dans la rue qu'une bande de gens affolés m'entourerait en criant : « Ils arrivent. Ils sont entrés par la porte Saint-Jean. Qu'est-ce qu'on fait ? »

« Est-ce que je savais, moi ? Aux dernières nouvelles, on ne savait même pas s'ils étaient rentrés en Belgique ! Je croyais que le monde était fou. Je voulais les rassurer, mais je n'ai pas eu le temps de faire ouf. En un clin d'œil, j'étais seul dans la rue. Une bande de jeunes sauvages revêtus de papier huilé ont dégoûté d'une auto blindée. Ils m'ont enlevé en un tour de main, et j'ai eu beau me débattre, ils m'ont empaqueté et expédié, sans papiers, sans que je sache ce qu'est devenu ma femme, sans même m'interroger, dans ce fin fond de l'Allemagne (si c'est encore l'Allemagne !) où personne ne me comprend. Ils m'ont pas le droit, n'est-ce pas, monsieur ? Je ne suis pas prisonnier de guerre, je suis un civil, moi ! »

## Aux Kommandos d'Ulm

En flânant

au Salon des Indépendants  
Notre camarade Jean Batut expose deux nouvelles toiles et remporte un beau succès.

Déjà, l'an dernier, Batut s'était fait remarquer par ses « Effets de Neige » et ses « Sous-bois ».

Cette année, en plus d'un paysage de montagne, si caractéristique de notre artiste, un « Clair de Lune » sur la Beauce, quelques feux de bois, un chariot abandonné, sont d'un effet ravissant et dramatique. Un vent de nostalgie souffle sur cette toile, pleine de mélancolie.

Tous nos compliments à cet artiste et rendez-vous à l'année prochaine pour y cueillir de nouveaux lauriers.

Attention

Nos réunions mensuelles seront suspendues pendant les vacances annuelles.

Reprise

le 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre  
et préparez-vous pour la  
Journée nationale V A-V B  
du 4 octobre

A tous, bonnes vacances. Amicalement.

Notre voyage en Allemagne

L'« Ormeau », le bulletin de liaison et d'amitié des anciens P. G. d'Ulm publie, dans son numéro de juin 1953, le compte rendu intégral de la visite des anciens d'Ulm à leurs anciens Kommandos. Vous y lirez la merveilleuse réception qui leur fut réservée ainsi qu'un bon nombre d'anecdotes qui firent de ce voyage un véritable enchantement. Les camarades qui désiraient posséder ce numéro de l'« Ormeau » sont priés de s'adresser au R.P. Jean Vernoux, 35, rue Saint-J.-B.-de-la-Salle, Lille. N'oubliez pas que le compte chèque postal de l'« Ormeau » est Lille 89.14 et que les mandats gros ou petits sont toujours les bienvenus.

L. Vialard.

Quand vous envoyez une somme d'argent à l'Amicale, précisez bien sur le talon de votre mandat l'affectation de cette somme.

**ZACO**  
ex-compositeur à Rottenminster  
a repris son activité de  
**TAILLEUR**  
**COUTURIER**  
**HOMMES**  
et  
**DAMES**  
et vous attend à son magasin  
**Au**  
**Petit**  
**Quinquin**  
144, rue de Flandre  
Paris (19°)  
Tél. : NOR 55-28  
(Métro : Corentin-Cariou)  
**VETEMENTS**  
**SUR MESURE**  
**AU PRIX**  
**DU PRET A PORTER**  
**TOUTES**  
**NOUVEAUTÉS**  
Conditions spéciales  
aux amis du Stalag V B

**FABRIQUE DE MEUBLES**  
7 ter, avenue de St-Mandé  
**RYSTO Raymond**  
Ex-No 5305  
Membre de l'Amicale No 543  
**SALLES A MANGER**  
**CHAMBRES**  
**A COUCHER**  
**ENSEMBLE STUDIO**  
**REGENCE**  
**EN MERISIER**  
**FAUTEUILS BRIDGES**  
**CANAPES - LITERIE**  
**DEPOSITAIRE**  
**DE CHAISES**  
**DE CUISINE**  
**ET**  
**CHAISES RUSTIQUES**  
**PAILLEES**  
Facilités de paiement  
sur demande  
Prix spéciaux  
aux Membres de l'Amicale  
Pour tous renseignements  
n'hésitez pas  
à téléphoner ou à écrire  
Tél. DIDerot 45-07  
Métro : NATION

**Waterman**  
La meilleure encre...  
  
traitee à  
**l'HEXA-fluid**  
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris  
Le Gérant : PIFFAULT